

Département du NORD

PRÉFECTURE DU NORD

PRÉFECTURE DU NORD

06 JAN. 2017

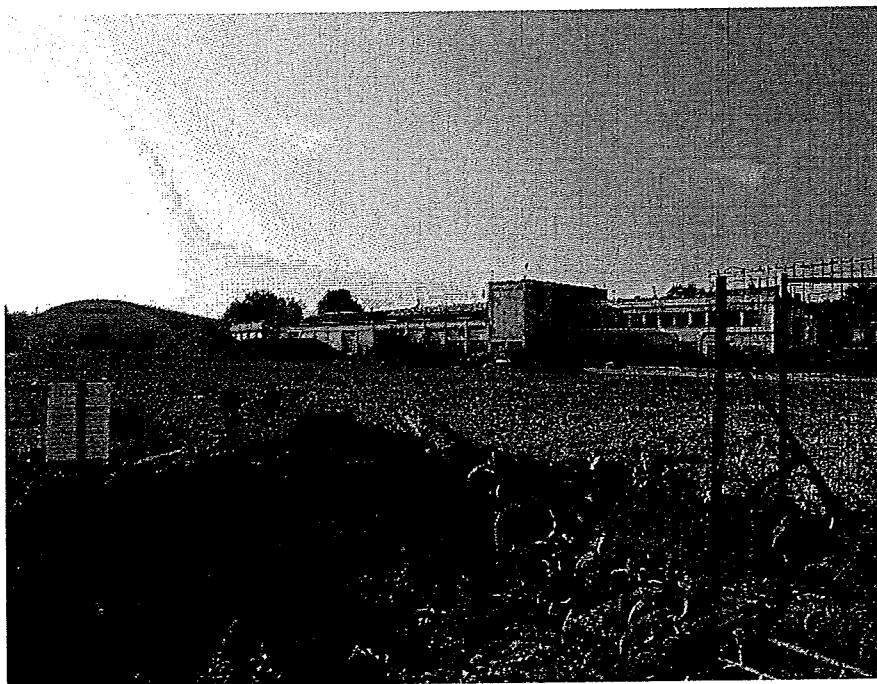
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

Ville de MOUVAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE
portant sur la demande d'autorisation,
présentée par la société Baudalet,
d'exploiter une installation de tri et transit
de déchets, dangereux ou non dangereux,
d'activités économiques
ou en provenance des collectivités et déchèteries,
sur la commune de Mouvaux (59)

AVIS et CONCLUSIONS

Ordonnance N° E16-000201/59



Projet soumis à enquête du 8 novembre au 8 décembre 2016

Commissaire-enquêteur : Colette MORICE

SOMMAIRE

	Pages
1. AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.....	3
1.1. Projet et objectifs du projet soumis à enquête.....	3
1.2. Déroulement de l'enquête publique.....	3
1.3. Appréciation du projet soumis à enquête publique.....	5
2. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.....	6

1. AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

1.1. Projet et objectifs du projet soumis à enquête

L'enquête publique a pour objet la demande d'autorisation de la société Baudalet Environnement pour la création de cette installation de tri et transit de déchets dangereux ou non dangereux au niveau du Parc d'activités des Peupliers à Mouvaux.

Un certain nombre des activités principales prévues sous soumises à **autorisation** et quelques unes à **déclaration**, au titre des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le Code de l'Environnement précise dans son article L.512-2 du Livre V que les autorisations en matière d'installations classées ne peuvent être délivrées qu'après enquête publique.

Le projet de la Société Baudalet Environnement concerne l'implantation d'un nouveau point de collecte et de pré-tri de déchets s'intégrant dans son réseau régional.

Quatre activités principales sont prévues sur le site de Mouvaux :

- la mise en place d'un comptoir d'achat de ferrailles et de métaux, d'une capacité de réception annuelle maximale de 15 000 tonnes,
- l'exploitation d'un centre Véhicule Hors d'Usage (VHU). La capacité de dépollution de VHU sera d'environ 1 300 VHU par an (soit 5 véhicules par jour),
- l'aménagement d'une plateforme de regroupement et de démantèlement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). La capacité de transit de DEEE sera d'environ 2 000 tonnes par an avec une activité de démantèlement à hauteur de 5 tonnes par jour.
- La création d'une station de regroupement et de transit de déchets spéciaux. La quantité de déchets en transit stockés sur le site sera au maximum de 550 tonnes.

1.2. Déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre au 8 décembre 2016 pendant 31 jours consécutifs.

Conformément aux prescriptions de l'Arrêté du Préfet du Nord du 18 octobre 2016, le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête soit du 8 novembre au 8 décembre 2016 inclus en Mairie de Mouvaux , aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux municipaux. Le public pouvait donc déposer ses observations sur le Registre prévu à cet effet en mairie de Mouvaux et adresser toute correspondance au siège de l'enquête. Il pouvait également envoyer ses observations par mail (pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Après consultation du dossier, visite du site et entretiens avec Mme Delville de la Préfecture, Mme Rakoto du service Urbanisme de la mairie de Mouvaux et Mme Duez, Ingénieur environnement de la société Baudalet environnement, j'ai estimé qu'il n'était pas nécessaire d'assurer 5 permanences, une information préalable et continue ayant déjà été menée depuis 2014 (réunions de quartiers, bulletins municipaux de la ville, articles de journaux) sans mettre à jour d'opposition au projet.

J'ai assuré les 3 permanences prévues en mairie de Mouvaux :

- le mardi 8 novembre de 14 h à 17 h,
- le samedi 26 novembre de 9 h à 12 h,
- le jeudi 8 décembre de 14 h30 à 17 h30,

Le choix de tenir une permanence le samedi matin permettait d'accueillir les personnes actives.

Publicité de l'enquête

Après étude du dossier, des articles de journaux et bulletins municipaux de Mouvaux portant sur le projet, entretiens avec le pétitionnaire et les représentants de la mairie, j'ai estimé qu'il n'était pas nécessaire d'organiser une réunion publique.

Conformément à l'arrêté préfectoral, l'avis d'enquête publique a été publié dans la presse (Voix du Nord et Nord Éclair) les 21 octobre et 10 novembre 2016.

L'avis a été affiché quinze jours avant le début d'enquête et jusqu'au 8 décembre, date de fin d'enquête, devant le site, accès par le boulevard Einstein et, à ma demande, rue de Verdun à Mouvaux, ainsi que dans les 11 mairies concernées dont le territoire est, tout ou partie, situé à moins de 3 km de l'exploitation envisagée (Mouvaux, Bondues, Croix, Linselles, Marcq-en-Barœul, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Roubaix, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos), en raison de la rubrique 3550 : *Stockage temporaire de déchets dangereux* de la nomenclature des Installations classées.

Des certificats d'affichage ont été établis par les maires des communes attestant des mesures réglementaires effectuées, seuls deux m'ont été envoyés (Mouvaux et Linselles).

J'ai vérifié l'affichage dans les mairies des 11 communes et j'ai pu constater qu'un effort devait encore être fait pour améliorer l'information du public sur les enquêtes publiques en cours. Ainsi à Wasquehal et Roubaix, celles-ci sont affichées dans un couloir très peu emprunté par les citoyens et malgré mes remarques, il ne semble pas que les services concernés aient l'intention de modifier cet affichage.

À Mouvaux, les mesures réglementaires de publicité ont été complétées par une insertion sur le site Internet de la commune.

Composition du dossier

Le Dossier d'enquête publique pour la Demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri et transit de déchets dangereux ou non dangereux est composé de 2 gros classeurs : le premier classeur est consacré au dossier proprement dit : présentation générale, étude d'impact et son volet sanitaire, étude de dangers, notice

d'hygiène et de sécurité et le second aux 20 annexes. Y sont adjoints le résumé non technique, l'arrêté préfectoral et le Registre.

L'Avis d'enquête et le résumé non technique étaient également consultable sur le site Internet de la Préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr/ Rubrique Installations Classées pour l'Environnement / Autorisations 2016).

J'ai visité le site le 26 octobre. J'ai rencontré les responsables du dossier à Baudalet environnement, site de Santes le 2 novembre 2016.

Participation du public

Le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles et déposé à la mairie de Mouvaux, a été coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur avant le début de l'enquête. Aucun courrier n'a été envoyé au siège de l'enquête ni sur le mail de la Préfecture du Nord, Bureau des Installations Classées pour l'Environnement.

Au cours de cette enquête et pendant les 3 permanences, j'ai reçu 1 seule personne, habitant à proximité du site, en dehors de M. Ramackers de la société Baudalet environnement qui est venu à la première et dernière permanence. Il n'y pas eu d'observations envoyées sur le mail de la Préfecture du Nord ni de courrier envoyé au siège de l'enquête.

Clôture de l'enquête

J'ai clos les registres et l'enquête à la fin de la dernière permanence le 8 décembre à 17h30.

Le procès-verbal des observations a été présenté et commenté au pétitionnaire le 8 décembre et envoyé le 12 décembre. Celui-ci a renvoyé son mémoire en réponse complété le 28 décembre 2016.

La remise du rapport d'enquête, de l'avis et des conclusions motivées a été effectuée le 6 janvier 2017 à la Préfecture du Nord et copie de ces documents envoyée le même jour au Tribunal administratif de Lille.

1.3. Appréciation du projet soumis à enquête publique

Le projet de création d'une nouvelle installation de tri et transit de déchets dangereux ou non dangereux à Mouvaux par la société Baudalet Environnement, entreprise régionale dont le siège est à Blaringhem (Pas-de-Calais) où se situe son centre de traitement des déchets, a pour but de remplacer l'installation de Croix devenue trop petite mais aussi de récupérer et trier les déchets au plus près des activités économiques et déchèteries des collectivités. Ceux-ci seront regroupés par filières de traitement afin d'atteindre un volume suffisant avant transport vers le centre de traitement adéquat.

Le dossier comporte tous les éléments réglementaires relatifs à une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Il est complet et bien structuré.

2. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Déroulement de l'enquête publique

La publicité de l'enquête publique, conforme à l'arrêté préfectoral (publication dans la presse, affichage de l'avis dans les mairies et consultable sur les sites Internet de la commune de Mouvaux et de la Préfecture), a été satisfaisante. Les affiches d'enquête publique auraient pu être mieux positionnées dans certaines mairies qui devraient mettre en place des panneaux d'affichage extérieurs permettant une visibilité 24 h sur 24. Je suis intervenue pour mettre en place un affichage, rue de Verdun, quartier des Francs à Mouvaux car les habitants de cette rue sont plus particulièrement concernés par le projet.

J'estime également que l'information préalable menée en 2015 et 2016 avec une réunion publique, le 7 octobre 2015 puis en comité de quartier Les Francs-Vert Pré, le 27 avril 2016, ayant touché 20 à 30 personnes, a pleinement participé à l'information sur le projet.

Les relations avec le pétitionnaire ont été courtoises et suivies avant et tout au long de l'enquête publique. De même le service Urbanisme de la mairie de Mouvaux a répondu à toutes mes attentes en matière d'informations complémentaires (comptes-rendus de réunions, articles de bulletins municipaux, historique du projet...).

En conclusion, l'enquête publique s'est déroulée sereinement sans incident. La participation du public a été très faible.

Dossier d'enquête publique

Sur la forme

Après lecture et analyse du dossier d'enquête publique, j'estime que sa composition est conforme aux dispositions de la réglementation. Le Dossier est clair et bien structuré, les principaux enjeux environnementaux ont été correctement étudiés et traités.

Quelques améliorations pourraient être apporter au niveau des annexes et pour un certain nombre d'entre-elles : titres plus explicites, rédaction d'une introduction présentant le rôle de l'annexe pour le dossier et une conclusion sur les résultats obtenus (par exemple pour la recherche d'accidentologie, annexe 15). Et bien sûr, il est indispensable de toujours détailler les sigles et acronymes utilisés.

Le résumé non technique est bien développé et illustré, une vue en perspective du projet permet au public de mieux visualiser celui-ci et son impact paysager sur la zone d'implantation et son environnement.

Sur le fond

Le projet présente un certain nombre d'avantages :

- la dépollution d'un ancien site industriel pour un usage futur de type industriel,
- la réimplantation d'une activité industrielle sur une friche faisant l'objet d'un certain nombre d'incivilités et d'intrusions illégales (rave party, occupations du site par des caravanes, dépôts de déchets...), un site qui sera donc sécurisé et surveillé,
- l'implantation sur une zone d'activités (ZAC des Peupliers), il y a donc peu d'habitants concernés aux abords (quartier Les Francs-Vert Pré au nord-ouest du site),
- les activités projetées vont dans le sens d'une amélioration de la gestion et du tri des déchets dans un souci d'efficacité et de proximité des activités économiques et des déchèteries des collectivités,
- la fermeture de l'accès par la rue de Verdun au profit du boulevard Einstein (création d'une nouvelle voie d'accès) pour réduire l'impact du trafic généré par les activités futures et les nuisances sonores pour les riverains,
- la création d'une dizaine d'emplois nonobstant la suppression du site de Croix par l'entreprise,
- un projet architectural qualitatif (bâtiment recouvert d'un bardage bois),

Il faut souligner que le projet a été intelligemment mené en concertation avec la mairie de Mouvaux qui a pu le faire évoluer en demandant un accès au site par le boulevard Einstein en fermant l'accès par la rue de Verdun pour préserver la tranquillité des riverains et en demandant une architecture plus qualitative pour le bâtiment qui doit y être construit et une végétalisation du mur de clôture, côté rue de Verdun. Le hangar situé rue de Verdun (parcelle n°18) a été exclu du projet et des garages seront proposés à la location aux habitants du quartier.

Cependant, celui-ci présente également un certain nombre d'inconvénients liés à la reprise d'activités sur le secteur concerné et, parmi celles-ci, touchant plus particulièrement les riverains du quartier Les Francs-Vert Pré de Mouvaux :

- des nuisances sonores liés au trafic routier engendré et aux activités sur le site,
- des émissions atmosphériques polluantes.

Les mesures prévues par l'exploitant sont de nature à limiter les impacts environnementaux associés à ce projet (activités sous couvert, horaires d'ouverture du site, contrôle des émissions atmosphériques et gestion des effluents pollués...).

En conclusion et en comparant les avantages et les inconvénients liés à la création de cette activité de tri et de transit de déchets dangereux ou non dangereux à Mouvaux, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la Demande d'autorisation présentée par la société Baudalet, d'exploiter une installation de tri et de transit de déchets dangereux ou non dangereux, d'activités économiques ou en provenance des collectivités et déchèteries, sur la commune de Mouvaux (59).

Cet avis est assorti de **DEUX RECOMMANDATIONS** qui ont pour but de souligner et d'**appuyer** les conclusions de l'avis environnemental car l'une d'elles correspond à l'inquiétude des riverains à savoir le risque de nuisances sonores accrues et la deuxième pour évaluer précisément le risque sanitaire en matière de pollution atmosphérique :

- la réalisation d'une campagne de **mesures acoustiques** dans les zones à émergences réglementées dans les trois mois suivant la mise en service des installations à comparer avec les résultats de la modélisation présentée dans le dossier d'enquête publique afin d'apporter d'éventuelles corrections au site en exploitation,
- la réalisation d'une **campagne de mesures des Composés Organiques Volatiles (COV)** émis au niveau du poste de broyage, de la zone d'emportage des effluents liquides souillés et du poste de lavage des contenants à la mise en service des installations pour vérifier que le risque sanitaire lié à ses émissions est bien acceptable.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 6 janvier 2017



Colette MORICE
Commissaire-enquêteur